

## COMPTE RENDU DU CHSCT Haute-Normandie du 7 décembre 2016

### Point 1 / CHSCT d'Installation du 7 Décembre 2016

Suite au bureau d'installation du CHSCT, la secrétaire est Maria LEFEBVRE et la secrétaire adjointe Sandrine MARIVOET.

### Point 2 / CHSCT de consultation sur les A2S du 7 Décembre 2016

Le CHSCT Haute Normandie a mandaté le cabinet SECAFI pour réaliser une expertise dans le cadre du démantèlement des A2S. Voici les analyses et les points d'alerte relevés par celui-ci :

- Le rapport de l'expert met l'accent sur des problématiques communes pour les équipes CSP et MRS, identifie des craintes quant à la perte de la qualité de vie au travail par les aspects suivants :
  - une absence de pression productive,
  - un intérêt accru pour leur travail,
  - un confort matériel optimisant la performance,
  - une grande autonomie et une latitude fonctionnelle,
  - la régulation, l'entraide par le collectif de travail,
  - une proximité avec le manager.
- ✓ Les préconisations de SECAFI :
  - conserver un collectif fort,
  - former les managers de proximité par le biais d'une formation et d'un accompagnement pour un bon accueil des équipes spécialisées sur les sites de proximité,
  - établir et communiquer sur un calendrier de déploiement et d'une feuille de route sur son contenu,
  - maintenir un REP dédié à l'animation de l'équipe CSP et l'assistance du PAG,
  - former les managers de l'équipe entreprise (MRS + CDE) à la méthodologie et à la déontologie de la MRS.
- Des craintes ont également été identifiées pour les psychologues du travail :
  - Perte d'autonomie,
  - Réorganisation des activités autour du CEP au détriment des autres,
  - Isolement,
  - Etiolement des interactions collectives entre les psychologues,
  - Management effectué par des REP qui n'ont pas le même statut (cadre).
- ✓ Les préconisations de SECAFI :
  - Dialogue nourrit et constructif entre la direction et les psychologues,
  - Analyse précise des activités,
  - Mise en place d'une animation métier des psychologues au niveau de la DR. Il faudrait également associer les psychologues à l'élaboration des modalités de fonctionnement de ce dispositif d'animation,

- Regrouper plusieurs psychologues sur un même site et maintenir le dispositif actuel de permanence dans certaines agences,
  - Rattachement hiérarchique du psychologue au DAPE et rattachement à un responsable métier de la DR pour l'animation technique.
- Pour les Agents Techniques d'Orientation :
    - Perte de la polyvalence acquise du fait de la séparation avec les équipes MRS et CSP, et psychologues,
    - Perte de travail avec le collectif,
    - Absence de visibilité sur les activités de PAG,
    - Dispersion au sein des agences,
    - Perte de la complémentarité construite avec les collègues,
    - Gestion du flux dans les agences de proximité.
- ✓ Les préconisations SECAFI :
    - Prévoir des immersions sur plusieurs jours pour avoir une visibilité sur les activités du PAG ou du conseil,
    - Identifier les compétences transférables.
- Pour l'ELD :
    - Que devient l'ELD des A2S ?
    - Devront-ils manager plus d'agents ?
    - Y aura-t-il une formation sur les outils spécifiques et le pilotage pour les managers des agences de proximité ?

- ✓ Les préconisations SECAFI :

Les ELD concernées par ce projet doivent être rapidement impliquées dans le processus de transformation pour permettre l'anticipation et la résolution des problématiques soulevées par ce démantèlement.

- Concernant l'immobilier, des points d'alerte ont également été identifiés par le cabinet SECAFI :
  - Le lieu de stockage pour le matériel de l'équipe MRS et des psychologues du travail,
  - Les salles de tests pour les psychologues et l'équipe MRS. Il est nécessaire d'avoir des salles de tests isolées afin de ne pas gêner les collègues,
  - Des bureaux fermés pour l'équipe CSP et les psychologues du travail.
  - Pour les sites du Havre Souday et Rouen Saint-Sever, aucun plan B n'est prévu pour le cas où la location envisagée ne peut se faire.
- **Points importants :**
  - Les fiches de vœux qui devront être complétées par les psychologues et les ATO en Janvier 2017 devront contenir à minima 2 vœux. En effet, **si un seul vœu émis par un agent, et que celui n'est pas retenu la Direction aura le choix de l'affectation.**
  - Les conseillers CSP en lettre de mission n'auront pas de renouvellement de cette lettre de mission.

- Si un site de proximité ne peut accueillir une équipe CSP ou MRS, un REP sera présent sur l'A2S en attendant le transfert, et le pilotage se fera par le DAPE de l'agence de proximité (management à distance).
- Les psychologues seront transférés au fil de l'eau selon la capacité d'accueil de l'agence de proximité.

Les points d'alerte identifiés par le cabinet SECAFI sont identiques à ceux relevés par le CHSCT avant l'expertise. Malgré cette expertise et les remontés du CHSCT sur les risques psycho-sociaux engendrés par ce démantèlement, la Direction ne donne que peu d'informations sur le fonctionnement et l'organisation qui sera prévue.

Cependant, le CHSCT a pu obtenir quelques avancées de la Direction :

- Suivi de cette action par le CHSCT,
- Association des agents concernés par le transfert aux travaux du groupe projet,
- Détente du calendrier pour l'équipe CSP et MRS. Le rattachement aux agences de proximité se fera au 1<sup>er</sup> Mars 2017 et non au 1<sup>er</sup> Février 2017 (sous réserve de solution immobilière).

Le CHSCT a exigé une consultation sur le projet « conseil en évolution professionnelle (CEP) », qui est partie intégrante du transfert des A2S. La direction n'a pas encore répondu de manière claire.

Le CHSCT a également demandé le plan d'action détaillé de la direction.

## Vote sur ce projet : Contre à l'unanimité

**L'avis du SNU :** Ce « dossier » est incomplet. En effet, de nombreux éléments sont manquants pour la bonne mise en œuvre de ce « projet » d'un point de vue humain.

Il n'y a pas d'urgence, la direction aurait pu prendre le temps de bien ficeler ce démantèlement des A2S !!!

Malheureusement, comme a son habitude, la direction Normandie est plus soucieuse de paraître un très bon élève aux yeux de la direction Générale qu'auprès de ces agents. Donc elle souhaite faire vite et mal en balayant d'un revers de main à la fois les préconisations du CHSCT Haute-Normandie et du cabinet d'expertise.

A l'instar des autres élus, le SNU sera très vigilant pour imposer à la direction le suivi des AS2. Nous veillerons à ce que ce suivi soit méticuleusement abordé afin que des solutions idoines à chaque agent-e soient trouvées.